

# **DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS** ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHARGÉE DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

## Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de directeur, est vacant au pôle aménagement et développement territorial - maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin.

## ARRÊTE:

### Article 1:

A compter du 7 octobre 2024, madame Cécile Rusch, attaché hors classe, est chargée par intérim, des fonctions de directrice à la maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin du pôle aménagement et développement territorial.

### Article 2:

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 15 octobre 2024 Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par Caroline MEZIERE Directrice des ressources humaines

fleque

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant şa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même déla contentieux deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Date de réception préfecture : 07/11/2024

Date de réception préfecture : 07/11/2024